



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Zoom), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le jeudi 27 juillet 2023 de 13 h 42 à 13 h 44.

SONT PRÉSENTS : Patrick Courtois, vice-chef
Guylaine Simard, vice-cheffe
Carina Dominique, conseillère
Jonathan Gill-Verreault, conseiller
Guylaine Gill, directrice générale
Cathy Launière, greffière par intérim

SONT ABSENTS : Gilbert Dominique, chef (REPRÉSENTATIONS)
Jonathan Germain, conseiller (CONGÉS ANNUELS)
Sylvie Langevin, conseillère (CONGÉS ANNUELS)
Jean-Denis Bergeron-Simard, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Économie, emploi et partenariats stratégiques
 - 3.1 Renouvellement entente achat-vente de bois PFR
 - 3.2 Relance de la centrale de Saint-Narcisse
4. Infrastructures et services publics
 - 4.1 Programmes d'habitation
5. Mobilisation communautaire, événements, sports et loisirs
 - 5.1 Poste d'organisateur communautaire
6. Levée de la réunion

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du chef Gilbert Dominique, Patrick Courtois assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Patrick Courtois procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Jonathan Gill-Verreault
Appuyé de Guylaine Simard
Adopté à l'unanimité

3. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

3.1 RENOUVELLEMENT ENTENTE ACHAT-VENTE DE BOIS AVEC PFR

RÉSOLUTION N° 8513

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vise à développer une économie saine, durable et responsable en élaborant une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est entendu avec le gouvernement du Québec sur la disponibilité des volumes forestiers de 250 000 m³, sous forme de permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation de bois (PRAU), aux fins de soutenir son économie;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que des discussions avec la compagnie Produits forestiers Résolu (PFR) ont mené à une entente sur l'achat et la vente de bois en regard aux volumes forestiers rendu disponible pour les années 2023 à 2028;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de cette entente sur l'achat et la vente de bois permet d'expérimenter la collaboration avec une grande entreprise;

CONSIDÉRANT que cette entente a généré des retombées économiques directes et indirectes pour la communauté de Mashteuiatsh et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT que Produits forestiers Résolu ont signifié leur volonté de renouveler l'entente d'achat et de vente de bois jusqu'en 2025 initialement et jusqu'en 2030 conditionnellement à la ratification d'une entente de principe sur la négociation d'une entente globale entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Produits forestiers Résolu;

CONSIDÉRANT que les intervenants économiques de Mashteuiatsh dressent un bilan positif de la mise en œuvre de cette entente depuis sa signature, soit en 2018;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de cette entente permettra à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de poursuivre la réflexion sur le domaine forestier quant à son rôle et son implication, notamment par la mise en œuvre de la planification stratégique du secteur Forêt.

IL EST RÉSOLU de procéder au renouvellement de l'entente sur l'achat et la vente de bois en regard aux volumes forestiers rendus disponible pour les années 2023-2024 et 2024-2025 initialement et jusqu'en 2030 conditionnellement à la ratification d'une entente de principe sur la négociation d'une entente globale entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Produits forestiers Résolu;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques à signer l'entente d'achat et de vente de bois avec Produits forestiers Résolu ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de ladite entente.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

Proposée par Jonathan Gill-Verreault
Appuyée de Guylaine Simard
Adoptée à l'unanimité

3.2 RELANCE DE LA CENTRALE DE SAINT-NARCISSE

RÉSOLUTION N° 8514

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite développer une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse a comme projet de relancer la centrale de Saint-Narcisse, propriété d'Hydro-Québec, qui est à l'arrêt et menacée de démolition;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse et la MRC des Chenaux ont examinés le concept d'énergie communautaire utilisé dans les partenariats de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour les projets de minicentrales de Val-Jalbert et de la 11^e Chôte;

CONSIDÉRANT que la centrale de Saint-Narcisse est située sur le Nitaskinan de la communauté des Atikamekw de Wemotaci et que ses élus désirent également développer un partenariat qui soit 100 % communautaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse, la MRC des Chenaux, la communauté des Atikamekw de Wemotaci et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont l'intention de formaliser éventuellement un partenariat ensemble;

CONSIDÉRANT que les futurs partenaires se sont entendus sur le libellé d'une lettre d'intention devant être signée par chacun.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU d'autoriser le chef Gilbert Dominique à signer la lettre d'intention de partenariat pour la relance de la centrale Saint-Narcisse;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de mandater la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques, ou en son absence, son remplaçant, afin de pourvoir à la préparation et à l'autorisation de toute action administrative nécessaire à la mise en œuvre et application de cette lettre d'intention dans le respect des délégations de pouvoir l'y autorisant.

Proposée par Carina Dominique
Appuyée de Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

4. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

4.1 PROGRAMMES D'HABITATION

RÉSOLUTION N° 8515

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

La totalité du lot 102, du rang « A », dans l'Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan 99348 CLSR.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par Jonathan Gill-Verreault
Appuyée de Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

5. MOBILISATION COMMUNAUTAIRE, ÉVÈNEMENTS, SPORTS ET LOISIRS

5.1 POSTE D'ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION N° 8516

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

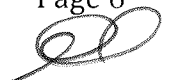
CONSIDÉRANT que l'unité administrative Mobilisation communautaire, évènements, sports et loisirs travaille à renforcer l'accompagnement des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que l'unité administrative Mobilisation communautaire, évènements, sports et loisirs travaille à créer une synergie entre les différents partenaires du milieu afin d'avoir des impacts positifs sur les Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que l'unité administrative Mobilisation communautaire, évènements, sport et loisirs doit procéder à l'embauche d'un organisateur communautaire.

IL EST RÉSOLU de procéder à la création d'un poste d'organisateur communautaire pour une période indéterminée au plan d'effectif 2023-2024 au sein de l'unité administrative Mobilisation communautaire, évènements, sports et loisirs.

Proposée par Carina Dominique
Appuyée de Guylaine Simard
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 42, proposée par Jonathan Gill-Verreault appuyée de Carina Dominique et adoptée à l'unanimité.



Cathy Launière
Greffière par intérim